

Gazette du Canada, Partie II, contenant les décrets du conseil qui ont été publiés les 10 et 24 janvier 1951, ainsi que deux numéros supplémentaires datés du 18 janvier. Je dépose aussi la version anglaise des règlements codifiés. Ils comprennent cinq volumes et les règlements, je crois, y sont disposés dans l'ordre qui convient. On a établi un index complet, qui permettra à tout député ou au public de les consulter facilement.

On a proposé un supplément annuel à ces règlements. Après y avoir bien réfléchi, nous avons cru devoir publier un index trimestriel avec des renvois à la partie des règlements modifiés par tout règlement mis en vigueur au cours de cette période. Cet index sera semblable à l'index des lois qui, à mon sens, est très utile. Nous voyons là une initiative qui non seulement facilitera notre propre travail lorsqu'il nous faudra consulter ces règlements mais qui permettra aussi aux députés et au public de les consulter plus rapidement.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—REMERCIEMENTS POUR SOUHAITS REÇUS PENDANT SA MALADIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg - Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à propos d'un fait personnel, puis-je exprimer, à vous personnellement et à de nombreux membres de la Chambre, ministres ou autres membres des différents partis, ma profonde gratitude pour les souhaits consolants qui me sont parvenus le mois passé?

J'oublierai rapidement la maladie qui m'a valu ces messages, mais je n'oublierai jamais le bonheur éprouvé à la suite de tant de gestes d'amicale attention de la part non seulement de mes amis mais d'adversaires politiques. Je les en remercie et je suis heureux d'être revenu à la Chambre.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le député du Gouverneur général désire la présence immé-

diante de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

Il plaît au député du Gouverneur général de clore la troisième session de la vingt et unième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Quand la présente session a été ajournée, en septembre, on jugeait qu'il serait peut-être nécessaire de la reprendre avant la fin de l'année, en raison de la situation internationale. Cela ne s'étant pas produit, mes Ministres ont recommandé, juste avant la début de la nouvelle année, que la session spéciale fût clôturée et qu'une session régulière commençât dès que les circonstances le permettraient.

La loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires, adoptée à l'ouverture de la session spéciale, a amené la cessation immédiate de la grève. Les parties au différend n'ayant pu en arriver à un compromis, un arbitre fut nommé, dont la décision a réglé les questions encore pendantes, comme le prévoyait la loi.

Vous rendant à la raison première pour laquelle la session spéciale avait été convoquée, vous avez approuvé une mesure prévoyant la mise en activité de service des troupes canadiennes par suite de l'action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies ou du Traité de l'Atlantique-Nord, et visant à appliquer aux anciens combattants des troupes spéciales la législation intéressant les anciens combattants.

Vous avez également adopté des projets de loi portant sur les matières et services essentiels aux fins de défense et de sécurité nationale, ainsi que sur la réglementation temporaire du crédit aux consommateurs.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer des crédits supplémentaires aux fins de la défense nationale et pour nous permettre d'honorer nos obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à bénir et à protéger la nation.

Ainsi s'est terminée la troisième session (spéciale) de la vingt et unième législature.

FIN DE LA SESSION